



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 juin 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

103, rue Johnson : Demande de dérogation mineure présentée par Diane St-Cyr et Gérard Brassard, visant à fixer à 55 m² plutôt qu'à 46,4 m², comme le prescrit la réglementation, la superficie maximale au sol des bâtiments complémentaires isolés érigés sur la propriété connue comme étant le lot 2 300 270 du cadastre du Québec.

124, chemin de la Baie-Carrière : Demande de dérogation mineure présentée par Stéphanie Gravel et Denis Deschênes, visant à fixer à 2,25 m plutôt qu'à 6 m, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable du côté de la rue Le Nordique pour la propriété connue comme étant le lot 2 549 431 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 31 mai 2024, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 8 mai 2024.

SIGNÉ

**Christine Saillant
Assistante-greffière**